

Région Occitanie

REGLEMENT SPORTIF REGIONAL

SAISON 2020-2021

Voté par le Comité Directeur du 4 Juillet 2020 - Modifié le 14 Octobre 2020

SOMMAIRE

1 - LES EPREUVES ORGANISEES PAR LA REGION OCCITANIE ET SUR SON TERRITOIRE

2 - PARTICIPATION ET QUOTAS POUR CF, ZONE M15 et CN M15 :

3 - FORMULE DES EPREUVES

4 - ORGANISATION DES EPREUVES REGIONALES

- 4-1 Information des épreuves*
- 4-2 Droits d'engagements*
- 4-3 Horaires des épreuves*
- 4-4 Engagement des tireurs par chaque CID*
- 4-5 Directoire Technique*
- 4-6 Couverture Médicale*
- 4-7 Arbitrage*
- 4-8 Récompenses*
- 4-9 Code disciplinaire*
- 4-10 Envoi des résultats à la FFE*

5 - CLASSEMENTS REGIONAUX

6 - INTEGRATION DES HANDISPORT DANS LA REGION OCCITANIE

7 – LA FORMATION ARBITRAGE

8 - AIDES FINANCIERES ETABLIES PAR LE CREO

9 – PRET DE MATERIEL REGIONAL

9 - COORDONNEES DE LA REGION

10 - LISTING DES CLUBS DE LA REGION

1 - LES EPREUVES ORGANISEES PAR LA REGION OCCITANIE ET SUR SON TERRITOIRE

Identification :

- TR : Tournoi Régional
- CO : Championnat Occitanie
- CR : circuit régional H2028 M15
- TZ : Tournoi de zone H2028 M15
- CN : Circuit National
- FDJ : Fête des jeunes M15
- CF : Championnats de France

Les compétitions régionales sont organisées le dimanche et/ou le samedi. Pour les petites catégories (M13) ou celles à faible effectif, une organisation le samedi après-midi est conseillée (en fonction de la disponibilité des salles et des gymnases).

Il est demandé à l'ensemble des clubs de la Région Occitanie d'être vigilants à ne pas organiser des Tournois Départementaux, Challenges ou rencontres dans les mêmes catégories et armes aux mêmes dates que les compétitions officielles (Régionales, TR et CO ou nationales, CN et CF). Nous conseillons vivement que ces évènements utilisent les inscriptions via l'extranet FFE. Dans tous les cas, les organisateurs devront respecter les règlements en vigueur de la FFE et les normes de sécurité. Enfin l'ensemble de leurs participants devront être licenciés à la FFE.

Les tournois régionaux sont open. Les CO ne sont ouverts qu'aux tireurs de la région Occitanie.

M11 : il n'y aura pas de TR ni de CO dans cette catégorie. Nous laissons les Associations Départementales et les clubs organiser des compétitions pour les M11. Cependant les commissions d'armes vous conseillent pour cette catégorie :

- Formule : 2 tours de poule de 4 ou 5 tireurs. Classement sur les 2 tours, tableau d'élimination directe puis tableau A (les quarts de finaliste) et tableau B pour le reste. Chez les filles, tableau A à partir des demi-finales et tableau B pour le reste.
- Récompenses conseillées pour tous les participants.
- Privilégier les organisations le samedi après-midi.

M13 :

- 3 Tournois Régionaux
- 1 Championnat Occitanie

M15 :

- Epée et Fleuret :

- 3 Tournois Régionaux
- 1 Circuit Régional H2028 individuel (1/8 finale H2028)
- 1 Championnat Occitanie individuel

- Sabre :

- 1 Circuit Régional H2028 individuel (1/8 finale H2028)
- 1 Championnat Occitanie individuel

M17 :

- Epée :

- 3 Tournois Régionaux
- 1 Championnat Occitanie individuel

- Fleuret :

- 2 Tournois Régionaux
- 1 Championnat Occitanie individuel et par équipes

- Sabre :

- Il n'y aura pas d'épreuve régionale

M20 :

- Epée :

- 7 Tournois régionaux seniors
- 1 Championnat Occitanie individuel (Pas d'épreuve équipe car ½ finale pour sélection CF)

- Fleuret :

- Un Tournoi Régional ~~senior~~
- 1 Championnat Occitanie M20 et 1 championnat d'Occitanie par équipes M20

- Sabre :

- Il n'y aura pas d'épreuve régionale

SENIORS :

- Epée :

- 7 Tournois Régionaux
- 1 Championnat Occitanie individuel et par équipes (épreuve qualificative pour les CF N3 équipe)

- Fleuret :

- 1 Tournoi Régional
- 1 Championnat Occitanie individuel et par équipes

- Sabre :

- Il n'y aura pas d'épreuve régionale

Toutes les épreuves régionales doivent être identifiées par la FFE comme épreuves référentes pour le classement national (M17, M20, SENIOR).

VETERANS :

- Epée :

- 3 Tournois Régionaux
- 1 Championnat Occitanie individuel
- 1 Championnat Occitanie par équipe

- Fleuret :

- 3 Tournois régionaux
- 1 Championnat Occitanie individuel

- Sabre :

- 3 Tournois régionaux
- 1 Championnat Occitanie individuel

2 - PARTICIPATION ET QUOTAS POUR CF, ZONE M15 et CN M15 :

FDJ M15 :

- Epreuve de région CR H2028 (1/8 de finale) : pas de quotas. Les tireurs n'ayant pas participé à l'épreuve régionale pourront participer à l'épreuve de zone (1/4 de finale). Une épreuve par équipe pourra avoir lieu la veille de l'individuel.
- Pour l'épreuve H2028 nationale (1/2 finale) la qualification se fera nominativement dans l'ordre du classement de l'épreuve de zone. Les quotas FFE 2020/2021 Nouvelle Aquitaine (soit 3) et Occitanie (soit 2) sont réservés à chacun des deux comités régionaux. Les quotas supplémentaires attribués par la FFE seront mis en commun entre les deux comités régionaux. Les éventuels remplaçants seront donc pris nominativement dans l'ordre du classement de l'épreuve de zone.
- Pour la Fête des Jeunes la qualification individuelle se fera :
 - Au niveau national : pour les 40 premiers du classement national actualisé après le CN
 - Au niveau régional (selon quotas FFE), les sélections seront établies par les commissions d'armes du CREO.
- Les équipes pour la fête des jeunes seront constituées par les commissions d'armes du CREO.

Championnats de France M17 :

1. Equipe :

- **Epée et Sabre** : qualification via la ½ finale des championnats de France par équipes (les équipes classées de 1 à 24 de la ½ finale des championnats de France par équipes).

- **Fleuret** : qualification via le championnat d'Occitanie par équipes.
- Tireur isolé (cf. GVSF).

2. Individuel :

- **Sabre** : La répartition des quotas se fera en fonction du classement national pour le sabre Hommes. Sabre dames : pas de quotas.
- **Fleuret** : La sélection sera effectuée par la commission régionale de fleuret selon les quotas FFE attribués. Elle se basera, entre autres, sur le classement régional.
- **Epée** : La répartition des quotas attribués par la FFE : 2 quotas conservés pour les 2 meilleurs classés dans les 64 du classement national, les quotas restants seront attribués par la commission régionale d'Epée. Elle se basera, entre autres, sur le classement régional.

Championnats de France M20 :

1. Equipe :

- **Epée et Sabre** : qualification via la ½ finale des championnats de France par équipes (les équipes classées de 1 à 24 de la ½ finale des championnats de France par équipes).
- **Fleuret** : qualification via le championnat d'Occitanie par équipes.
- Tireur isolé (cf. GVSF).

2. Individuel :

- **Sabre Dames et Hommes** : pas de quotas.
- **Fleuret** : La sélection sera effectuée par la commission régionale de fleuret selon les quotas FFE attribués. Elle se basera, entre autres, sur le classement régional.
Pas de quotas pour le fleuret Dame.
- **Epée** : La répartition des quotas pour l'épée : 2 quotas conservés pour les 2 meilleurs classés dans les 64 du classement national, les quotas restants seront attribués par la commission régionale d'Epée. Elle se basera, entre autres, sur le classement régional.

Championnats de France N3 Seniors :

1. Individuel :

- **Sabre** hommes et dames : pas de quotas.

- **Fleuret** homme : La sélection sera effectuée par la commission régionale de fleuret selon les quotas FFE attribués. Elle se basera, entre autres, sur le classement régional.

Pas de quotas pour le fleuret Dame.

- **Epée** : La sélection hommes et dames sera effectuée par la commission régionale d'épée selon les quotas FFE attribués. Elle se basera, entre autres, sur le classement régional.

2. Équipe :

Pas de quotas pour :

- **Fleuret** : 3^{ème} division hommes et 2^{ème} division dames **pas de quotas**
- **Sabre** : 3^{ème} division hommes et 2^{ème} division dames **pas de quotas**
- **Epée** : Qualification aux championnats de France par équipes N3 Epée hommes et dames le **Championnat d'Occitanie par équipe** (selon quotas FFE).

Les tireurs ayant participé à une sélection par équipes N1 ne pourront pas tirer en N3.

Quotas :

M15/M17/M20/Seniors : Se référer au GVSF 2020-2021

3 - FORMULE DES EPREUVES

Pour tous les tournois régionaux et les Championnats Occitanie individuels, en début de compétition les rangs des tireurs seront déterminés en fonction du classement régional actualisé.

Pour la 1^{ère} compétition de la saison, le classement initial dans toutes les catégories et toutes les armes sera le classement régional N-1 (ARRETE AU 13 MARS 2020-COVID-19). Pour les tireurs étrangers ou venants d'autres ligues, ils n'auront pas de rang d'entrée (999).

M11 : formule conseillée :

- Formule : 2 tours de poule de 4 ou 5 tireurs. Classement sur les 2 tours, tableau d'élimination directe puis tableau A (les quarts de finaliste) et tableau B pour le reste. Chez les filles, tableau A à partir des demi-finales et tableau B pour le reste.

M13 :

Plus de 9 tireurs deux formules au choix :

- 1 tour de poule à 6 ou 7 avec décalage par club sans éliminé puis Tableau d'élimination directe avec : tableau A (les quarts de finaliste) et tableau B pour le reste. Chez les filles, tableau A à partir des demi-finales et tableau B pour le reste.

Ou

- 2 tours de poule de 5 tireurs et Tableau d'élimination directe avec tableau A (les quarts de finaliste) et tableau B pour le reste. Chez les filles, tableau A à partir des demi-finales et tableau B pour le reste.
- 9 tireurs et moins : poule unique sans éliminé et Tableau d'élimination directe (avec dédoublement de la poule si possible).

Dans cette catégorie, la compétition ne devra pas durer plus de 4 Heures.

M15 :

- 10 tireurs et plus : un tour de poule de 6 ou 7 sans éliminé avec décalage par club et tableau d'élimination directe.
- Moins de 10 tireurs : soit 2 tours de poule avec décalage par club et sans éliminé et TED soit poule unique sans éliminé et TED sans décalage.

M17, M20 :

- En individuel : Selon les effectifs, chaque organisateur pourra adapter une formule pour ses épreuves régionales en respect des chapitres du guide de la vie sportive fédérale.

Nous préconisons :

- Jusqu'à 11 tireurs : poule unique sans éliminé et TED ou 2 tours de poules sans éliminé et TED sans repêchage.
 - Au-delà de 11 tireurs : un tour de poule sans éliminé, TED sans repêchage.
-
- En équipe :
 - Plus de 4 équipes, tableau d'élimination directe pour le fleuret et le sabre. A l'épée, la formule de la compétition sera déterminée par les CTS le lendemain de la clôture des inscriptions. Une formule par poule sera privilégiée.
 - Les équipes sont placées dans le tableau d'élimination directe en additionnant les places de leurs trois meilleurs tireurs au classement national actualisé.
 - Les tireurs non classés se verront attribuer la place correspondant au nombre de classés dans l'arme et la catégorie + 1.
 - L'équipe numéro 1 est celle qui a le moins de points.
 - En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort sera effectué entre les équipes concernées.
 - La constitution du tableau se fera de façon à ce que les équipes d'un même club ne se rencontrent pas lors du 1^{er} tour de tableau (qu'il soit complet ou incomplet).

SENIORS :

- En individuel : En fonction des effectifs, chaque organisateur pourra adapter une formule pour ces épreuves régionales labellisées en respect du règlement sportif fédéral et devra la mentionner systématiquement dans la note d'organisation de la compétition diffuser sur extranet.
- En équipe :
 - Plus de 4 équipes, tableau d'élimination directe pour le fleuret et le sabre.
A l'épée, la formule de la compétition sera déterminée par les CTS le lendemain de la clôture des inscriptions. Une formule par poule sera privilégiée.
 - Les équipes sont placées dans le tableau d'élimination directe en additionnant les places de leurs trois meilleurs tireurs au classement national actualisé.
 - Les tireurs non classés se verront attribuer la place correspondant au nombre de classés dans l'arme et la catégorie + 1.
 - L'équipe numéro 1 est celle qui a le moins de points.
 - En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort sera effectué entre les équipes concernées.
 - La constitution du tableau se fera de façon à ce que les équipes d'un même club ne se rencontrent pas lors du 1^{er} tour de tableau (qu'il soit complet ou incomplet).

VETERANS :

- Moins de 13 participants V1, V2, V3, V4 : 1 tour poule unique (commun aux 4 catégories) puis TED différencié dans chaque catégorie.
- Entre 14 et 30 participants V1, V2, V3, V4 : 1 tour poule (commun aux 4 catégories) de 7 ou plus avec max poule de 10 puis TED différencié dans chaque catégorie.
- Au-delà de 30 participants V1, V2, V3, V4 : 2 tours de poules (communs aux 4 catégories) de 6 ou 5 puis TED différencié dans chaque catégorie.

4 - ORGANISATION DES EPREUVES REGIONALES

4-1 - Information des épreuves

*Tous les clubs organisateurs de compétitions régionales (individuel et équipes) devront être inscrits sur le site de la FFE pour effectuer un engagement en ligne. Cette création sera obligatoirement faite par le CREO. Celui-ci devra recevoir le règlement de l'épreuve au minimum un mois avant la date de l'épreuve. Le délai d'inscription pour toutes les épreuves individuelles sera le **MERCREDI précédent la date de la compétition à 23 h 59 : délais de rigueur. Le règlement de l'épreuve devra obligatoirement mentionner l'heure d'appel, l'heure de scratch et l'heure de début de la compétition.***

Les convocations seront adressées à toutes les personnes indiquées sur le listing de la région ci-joint.
Les convocations devront comporter le numéro de téléphone du gymnase, ainsi qu'un plan d'accès.

4-2 - Droits d'engagements

- ✓ Individuel M13, M15 : 12 Euros
- ✓ M17, M20, Seniors : 15 Euros
- ✓ Équipe : 20 €

« En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition »

Pour toute inscription hors délai, l'organisateur se réserve le droit d'exiger 4 fois le prix de l'engagement initial hors part fédéral.

4-3 - Horaires des épreuves

- ✓ Epreuve individuel : début des épreuves 9H30 au plus tôt.
- ✓ Epreuve équipe : début des épreuves 9h30 au plus tôt.
- ✓ En cas d'organisation de plusieurs compétitions, décalage par arme. (Ex : Les deux Fleurets, les deux Epées ou les deux Sabres)

4-4 - Engagements des tireurs

Pour les épreuves de Nationale 1 et Nationale 2 :

Les clubs engagent les tireurs participant à l'épreuve en utilisant les engagements en ligne disponible sur le site de la FFE.

4-5 - Directoire Technique

Le Directoire Technique (DT) doit être composé le matin de l'épreuve et être physiquement présent avant le début des assauts et jusqu'à la fin de la compétition.

Composition :

Le DT est composé de 3 membres :

- Un membre des commissions ou son représentant.
- Le cadre technique du Comité Régional ou son représentant.
- Un membre de la commission Régionale d'arbitrage ou son représentant.

Attributions :

Le DT a dans ses attributions l'obligation de faire respecter le règlement régional, auquel il ne pourrait déroger lui-même que dans le cas où il y aurait impossibilité absolue de l'appliquer.

- Il s'assure auprès de l'organisateur du bon fonctionnement et de la conformité des installations techniques.
- Il vérifie les engagements des tireurs et des arbitres.
- Il valide les feuilles de poule et les tableaux d'élimination directe suivant le règlement des épreuves individuelles et par équipes.
- Il valide la désignation des arbitres ainsi que les pistes.

- Il étudie les réclamations et fournit des solutions.

Toutes les décisions et/ou sanctions du DT sont exécutoires immédiatement. Aucun appel ne rend suspensive la décision pendant la compétition.

Il doit faire respecter l'ordre et la discipline au cours de la compétition et pourra sanctionner selon le règlement sportif national.

Les sanctions qu'il peut prendre sont les suivantes :

- Exclusion de la compétition.
- Exclusion de l'enceinte de la compétition.
- Expulsion de l'enceinte de l'épreuve.
- Annulation du classement de la personne ou de l'équipe sanctionnée.
- Annulation des récompenses.

4-6 - Couverture Médicale

Toute organisation d'épreuves sportives engage sa responsabilité dans le respect des règles établies.

Cf. dispositions prises lors du Comité Directeur Fédéral du 8 juin 2013

Un lieu équipé et isolé doit être mis à la disposition du médecin responsable de la couverture médicale de l'épreuve : infirmerie, salle adaptée aux soins de premières urgences ; contrôle anti dopage.

4-7 – Arbitrage

Cf. règlement national arbitrage en vigueur. Le club organisateur devra, le jour même, indemniser les arbitres conformément à la réglementation de l'arbitrage et prendra en charge leur repas.

Le DT de la compétition fera une réunion en début d'épreuve avec l'ensemble des arbitres.

Pour toutes les épreuves dans la région, les clubs devront impérativement inscrire, avec l'engagement des tireurs, le nom de l'arbitre désigné et sa qualification (Interdépartemental**, en formation Régionale ou Régional) sans quoi les inscriptions ne seront pas acceptées.**

La règle de 1 arbitre pour 4 tireurs et au-delà engagés est applicable. Les arbitres prévus par le club doivent être comptabilisés à partir de l'engagement en ligne et non plus à partir de l'effectif présent à la compétition. Il conviendra de privilégier pour les catégories M11 et M13 les arbitres inter-départementaux et en formation inter-départementale.

Tout club qui ne respecte pas la règle de « un arbitre pour quatre tireurs » devra diminuer le nombre de ses tireurs engagés, à défaut il sera pénalisé à hauteur de 80€ sur présentation d'une facture émise par le CREO qui reversera cette somme au club organisateur.

En individuel

- Il faut prévoir les arbitres nécessaires pour le bon déroulement de la compétition
- Chaque club qui engagera 4 tireurs devra fournir un arbitre, l'arbitre devra être présent même si le nombre de présents est inférieur le jour de la compétition. **Faute de quoi le directoire technique refusera les tireurs.**

- Les arbitres officieront dans l'arme où se présentent les tireurs et ils devront rester pour toute la journée à la disposition de l'organisateur.
- Au cas par cas, il y aura possibilité de faire de l'auto arbitrage lors des zones seniors et M20 et vétérans.

Par Equipe

- Pour les épreuves du championnat d'Occitanie chaque club présentant 1 équipe devra fournir un arbitre dans cette arme (Hommes et Femmes confondus).

Indemnité des arbitres :

Arbitres nationaux et internationaux C

. Championnats CEE M17 : **70€**

.CN « Elite », championnats de France : **60€**

Arbitres en formation nationale : 50€

Arbitres régionaux : 40€

Arbitres en formation régionale et arbitres interdépartementaux : 30€

Arbitres en formation interdépartementale : 20€

4-8 – Récompenses

En individuel : Le club organisateur devra prévoir de récompenser **au minimum les 4 premiers de la compétition**. Ne pas oublier qu'il y a maintenant 2 places de 3^{ème}. **Le Président du Comité Régional ou son représentant** devra être sollicité pour les récompenses s'il n'est pas présent.

En équipes : le podium sera récompensé.

4-9 - Code disciplinaire

- Se fondant sur l'article T97, les Directoires Techniques devront veiller à sanctionner selon le Règlement pour les épreuves, les faits antisportifs qui ne seraient pas sanctionnés par l'arbitre (jets de matériel, gestes obscènes, insultes, menaces...).

La procédure sera la suivante : immédiatement après la faute, rapport du membre du Directoire Technique qui y a assisté, décision collégiale, officialisation et annonce de la sanction. Si carton noir : l'organisateur adressera le rapport à la FFE avec copie au Président du CREO, au Président du club concerné.

- application des règles de courtoisie (cf. règlement sportif fédéral).

4-10 - Envoi des résultats à la F.F.E et au coordonnateur de la région :

La gestion des épreuves se fera obligatoirement par informatique.

Le CREO fournira à chaque organisateur de compétitions régionales ou nationales la licence du logiciel « en garde ».

Dès la fin des épreuves, l'organisateur doit publier les résultats de la compétition sur l'extranet de la FFE : **extranet.escrime-ffe.fr rubrique « Compétitions »**.

Pour les épreuves individuelles : la formule, le résultat de chaque étape de la compétition (poules,

classement, tableau jusqu'aux finales, tableau final, classement général) et la listes des arbitres.

Pour les épreuves par équipes : idem ainsi que la composition des équipes. Les résultats des Championnats d'Occitanie équipes doivent faire apparaître **obligatoirement** la composition de chacune d'entre elles.

L'organisateur fera parvenir au plus tard dans les 72h suivant la fin de la compétition, le dossier informatique complet de la compétition à l'adresse : resultats@escrime-ffe.fr, les documents suivants :

☒ Les répertoires informatiques complets (compressés).

☒ Les fichiers de résultat «fff».

☒ Les résultats sous format «PDF », tels qu'ils auront été publiés sur l'extranet de la F.F.E.

☒ La composition du directoire technique.

☒ Le fichier de coefficient au format Excel complet

5 – CLASSEMENTS REGIONAUX

En raison de la crise sanitaire, si une compétition ne peut avoir lieu et ne peut être reportée, elle ne sera pas remplacée et ne sera pas prise en compte dans le classement régional.

Rappel :

Identification :

- TR : Tournoi Régional
- CO : Championnat Occitanie
- CR : circuit régional H2028 M15
- TZ : Tournoi de zone H2028 M15
- CN : circuit National
- FDJ : Fête des jeunes M15
- CF : Championnats de France

M13 :

2TR/3 (coef 1) + 1 CO (coef 2)

M15 :

EPEE et FLEURET :

2 TR/3 (coef 1) + 1CR H2028 (coef 1.5) + 1CO (coef 2) + 1Zone (coef 2.5) + 1CN (coef 3) + FDJ (coef 3.5)

SABRE :

1CR H2028 (coef 1.5) + 1CO (coef 2) + 1Zone (coef 2.5) + 1CN (coef 3) + FDJ (coef 3.5)

M17 :

FLEURET : 1TR/2 (coef 1) + 1CO (coef 1.5) + 2CN ou Marathon de Paris/4 (coef 2) + CF (coef 3)

EPEE : 2TR/3 (coef 1) + 1CO (coef 1.5) + 2CN/3 (coef 2) + CF (coef 3)

M20 :

FLEURET : 1TR/2 (coef 1) + 1CO (coef 1.5) + 1/2CN (coef 2) + CF (coef 3) (TR uniquement M20 et pas celui senior)

EPEE : 6 meilleurs résultats sur /11 : 7TR (coef 1.5), 1CO (coef 2), 3CN (coef 3) + CF (coef 3.5)

SENIORS :

FLEURET : 1TR (coef 1) + 1CO (coef 1.5) + 2/3CN (coef 2)

EPEE : 4TR/7 (coef 1) + 1CO (coef 1.5) + 1CN (Nîmes ou Ornon) (coef 3)

VETERANS :

EPEE : 2TR/3 (coef 1) + 1CN (en Occitanie : Toulouse) (coef 1.5) + 1CO (coef 2)

FLEURET : 2TR/3 (coef 1) + 1CO (coef 2)

SABRE : 2TR/3 (coef 1) + 1CO (coef 2)

6 - INTEGRATION DES HANDISPORTS DANS LA REGION

Le Comité Régional et les CID peuvent proposer des organisations permettant aux tireurs handisports de participer aux épreuves de la région et des circuits inter-départementaux.

Formule : les tireurs handisports tireront les poules. Ils seront classés à la fin des poules et feront un tableau spécial Handisport ou un tableau B pour leur classement final en fonction de l'organisateur.

NB : Mixité handisport et valide :

Sur les compétitions régionales, les handisports sont autorisés à tirer avec les valides uniquement sur les circuits régionaux séniors sous certaines conditions :

Après acceptation du club organisateur et du Comité Régional « à égalité de voix sur les 2 avis, c'est le club organisateur qui choisit »

Il n'y aura pas de mixité handisport/valide dans les catégories M13, M15, M17 et M20.

Les tireurs Handisports tireront uniquement les Poules avec les valides mais ne tireront pas le tableau d'élimination directe (TED Handisport à part).

7- ARBITRAGE

Tout arbitre rentrant en formation se verra attribuer un livret de formation reprenant l'ensemble de son cursus de formation avec les évaluations théoriques et les évaluations pratiques pour le niveau Inter-départemental et régional.

6-1 Formation interdépartementale :

- Pour rentrer en formation il faut avoir 13 ans au passage du QCM.
- Obtenir une note de 15/20 minimum au QCM (partie théorique) pour rentrer en formation pratique.
- La partie pratique :
 - ✓ 2 stages organisés par la CDA (CRA si pas de CDA) obligatoires dont la JNA
 - ✓ Au moins 3 compétitions de niveau départemental ou inter-départemental dans les catégories, M9, M11 ou M13.

A chacune de ces compétitions le jeune arbitre doit être observé par 1 Maître d'Armes différent de celui de son club ou un arbitre National qui remplira le livret d'arbitrage donné en début de saison avec un avis « favorable » ou « défavorable ».

Pour que la partie pratique soit validée, le jeune arbitre doit obtenir 3 favorables.

* La partie pratique peut s'effectuer sur 2 saisons sportives si le jeune arbitre a validé le QCM (soit 15/20 ou plus). Il n'y a plus de note qui permette d'être en probatoire.

6-2 Formation régionale :

- Pour entrer en formation Régionale il faut avoir 15 ans au passage du QCM et être déjà arbitre Interdépartemental dans l'Arme présentée (validé Extranet FFE).
- Obtenir la partie théorique QCM (juin ou septembre) 25/30 pour rentrer en formation pratique.
- La partie pratique comporte :
 - ✓ 3 stages organisés par la CRA obligatoires dont la JNA
 - ✓ Au moins 3 compétitions de niveau régional ou au-delà dans les catégories M13 et plus.

A chacune de ces compétitions le jeune arbitre doit être observé par 1 Maître d'Armes différent de celui de son club ou un arbitre National qui remplira le livret d'arbitrage donné en début de saison avec un avis « favorable » ou « défavorable ».

Pour que la partie pratique soit validée, le jeune arbitre doit obtenir 3 favorables.

* La partie pratique peut s'effectuer sur 2 saisons sportives si le jeune arbitre a validé le QCM (soit 25/30 ou plus). Il n'y a plus de note qui permette d'être en probatoire.

* Si un arbitre en formation Régionale veut arbitrer une compétition et qu'il est hors quota au niveau de son club, celui-ci pourra arbitrer la compétition ayant au préalable impérativement prévenu l'organisateur.

* L'option handisport peut être passée lorsque l'on est arbitre Régional (cf. Règlement Arbitrage en vigueur sur site FFE).

8 - AIDES FINANCIERES ETABLIES PAR LE CREO : (sommés votées en Comité directeur du CREO)

- Escrime et cancer du sein (remboursement licences aux clubs la 1ere année).
- Aide aux Championnats Occitanie en achat de coupes et médailles (Achat effectué par les clubs et facture au nom du CREO à adresser à celui-ci).
- Aide financière à l'organisation des CN.
- Aide **en achat matériel** aux meilleurs tireurs de la Région :
 - Selon le classement régional Occitanie actualisé en fin de saison pour l'épée et le fleuret en M15, M17 et M20 homme et dame **pour le 1^{er} : 100 Euros, pour le 2^{ème} : 80 Euros, pour le 3^{ème} : 50 Euros.**
 - Selon le classement national actualisé en fin de saison (après les CF) pour le sabre en M15, M17 et M20 homme et dame **pour le 1^{er} : 100 Euros, pour le 2^{ème} : 80 Euros, pour le 3^{ème} : 50 Euros.**
 - Pour bénéficier de l'aide, le tireur doit obligatoirement participer aux championnats de France.
- Prime à la performance **versée aux clubs** en fonction des résultats aux Championnats de France en M17 et M20 aux trois armes.

Place	N1	N2
1 ^{er}	250 Euros	150 Euros
Podium	150 Euros	100 Euros
T8	100 Euros	//
T16	50 Euros	//

- Dotation équipement pour les sélectionnés FDJ : haut de survêtement pour les sélectionnés par équipe et chaussettes pour l'ensemble des qualifiés.
- Prime de croissance attribuée conjointement avec la FFE.
- Aide financière aux candidats rentrant en formation BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS.
- Prise en charge financière de la totalité de l'encadrement des stages régionaux (formation et perfectionnement) et prise en charge financière partielle des frais pédagogiques et d'hébergement des stagiaires.
- Prise en charge des frais de déplacement pour les arbitres en formation nationale pour la JNA obligatoire de début de saison.

9 – PRET DE MATERIEL REGIONAL

Le comité régional Occitanie met à disposition du matériel pour les clubs. Pour tout prêt, une convention devra être signée entre le club et le CREO. Les personnes référentes au niveau régional sur la gestion du matériel sont Maître Carel et Monsieur Maillard.

En dehors des épreuves et de la saison officielle le matériel pourra être mis à la disposition des Maîtres d'Armes ou des Présidents de club pour l'organisation d'évènements ou de stages sous forme de location avec caution.

10 – COORDONNEES DE LA REGION

	Coordonnées CREO	Titre	Nom Prénom	Téléphone
<i>Adresse :</i>	7, rue André Citroën 31130 BALMA			05.61.26.33.38
<i>E-mail :</i>	escrimeoccitanie@gmail.com jeanchristiancarrie@yahoo.fr	Président	Mr CARRIE J. Christian	06.15.94.8353
	damien.touya@yahoo.fr	C.T.R	Maître TOUYA Damien	06.15.73.42.19
<i>Site :</i>	http://www.escrime-occitanie.fr/			
<i>Adresse :</i>	Maison Régionale des sports CS 3709 1039 rue Georges Méliès 34967 MONTPELLIER CEDEX 2			04.99.54.97.87
<i>E-mail :</i>	escrimeoccitanie@gmail.com chantal.helguers@gmail.com	Vice-Présidente	HELGUERS Chantal	06.18.45.40.99
	magalicarrier@orange.fr	C.T.R	Maître CARRIER Magali	06.15.10.82.33
<i>Site :</i>	http://www.escrime-occitanie.fr/			

11 – LISTING DES CLUBS DE LA REGION

CLUB	DEPARTEMENT	ADRESSE CLUB - ENTRAINEMENT	CODE POSTAL	VILLE
CE PAMIER	ARIEGE	Salle Multisport du Foulon, rue du Foulon	9100	PAMIER
CERCLE D'ESCRIME DE FOIX	ARIEGE	Maison des Associations, Bd de l'Ariège	9000	FOIX
C.E CASTELNAUDARY	AUDE	25 Chemin de la Cruzolle	11400	CASTELNAUDARY
LIMOUX ESCRIME CLUB	AUDE	Salle François Le Gratiet – 5 avenue de la Gare	11300	LIMOUX
NARBONNE ESCRIME CLUB	AUDE	45 rue de Turenne	11100	NARBONNE
CLUB D'ESCRIME VILLEFRANCHOIS	AVEYRON	Gymnase du Tricot, Rue Emile Borel	12200	VILLEFRANCHE DE R
ESCRIME RODEZ AVEYRON	AVEYRON	Escrime Rodez Aveyron CSC l'Amphithéâtre Bd du 122ème RI	12000	RODEZ
ONET LE CHÂTEAU ESCRIME	AVEYRON	Salle d'armes Horvath 55 rue des tulipes	12850	ONET LE CHATEAU
ALES ESCRIME	GARD	Complexe sportif de la Prairie – Gymnase 2	30100	ALES
CHEMINOTS NIMOIS	GARD	Rue Pierre Sépard	30000	NIMES
ESCRIME CLUB UZEGE	GARD	Gymnase Pautex	30700	UZES
OLYMPIQUE LASSALIEN ALZON	GARD	Stade Jean Bouin – Rue Pitot prolongée	30000	NIMES
SOCIETE ESCRIME DE NIMES	GARD	Avenue de la Bovine – Stade des Costières	30900	NIMES
SOCIETE ESCRIME VIGANAISE	GARD	Salle de la Chapelle la Condamine – Rue Emmanuel d'Alzon	30120	LE VIGAN
ESCRIME CLUB AUSCITAIN	GERS	Rue Violla	32000	AUCH
C.E. P.M.G. AUCH	GERS	5 rue Viala	32000	AUCH
AUCAMVILLE ESCRIME	HAUTE-GARONNE	Chemin des Bourdettes	31140	AUCAMVILLE
BLAGNAC ESCRIME CLUB	HAUTE-GARONNE	Gymnase Aerogare, place de verdun	31700	BLAGNAC
CE DE VILLENEUVE TOLOSANE	HAUTE-GARONNE	Gymnase Pierre de Coubertin, rue du stade	31270	VILLENEUVE-TOLOSANE
CE MURETAIN	HAUTE-GARONNE	Gymnase H. Chiffre47, rue Notre Dame	31600	MURET
CE ST GAUDINOIS	HAUTE-GARONNE	Rue des Marguerites, ZA Borde Basse	31800	SAINT GAUDENS
CERCLE D'ESCRIME BAZIÉGEOIS	HAUTE-GARONNE	Halle de Baziège	31450	BAZIEGE
CLUB D'ESCRIME TOULOUSAIN	HAUTE-GARONNE	Espace Bonnefoy 4 rue du Faubourg Bonnefoy	31500	TOULOUSE
FOYER RURAL BELBERAUD	HAUTE-GARONNE	Salle polyvalente	31450	BELBERAUD
LA RAPIERE PLAISANCE DU TOUCH	HAUTE-GARONNE	22, rue des Tilleuls	31830	PLAISANCE DU TOUCH
SOLUTION R.I.P.O.S.T.E.	HAUTE-GARONNE	Allée des Sports OU Salle : Ligue contre le Cancer 5 Av. Irène Joliot-Curi	31520 OU 31100	RAMONVILLE OU TOULOUSE
STADE TOULOUSAIN ESCRIME	HAUTE-GARONNE	Gymnase de l'ENFA,2 route de Narbonne	31320	AUZEVILLE
TOULOUSE ATHLETIC CLUB	HAUTE-GARONNE	Ecole José Cabanis, Rue Colette	31130	BALMA
TOULOUSE C. M. S.	HAUTE-GARONNE	48 bis rue Louis Plana	31500	TOULOUSE

TOULOUSE UNIVERSITE CLUB	HAUTE-GARONNE	6 bis rue Claudius Rougenet Cité de l'Hers Salles d'armes Louis Julien	31500	TOULOUSE
U.S. RAMONVILLE ST AGNE	HAUTE-GARONNE	Allée des Sports	31520	RAMONVILLE
AMICALE TARBAISE D'ESCRIME	HAUTES-PYRENEES	ZI de Bassillac Sud	65000	TARBES
AGDE ESCRIME	HERAULT	Chapelle école primaire Anatole France – Rue de Bressoux – Av du 11 novembre	34300	AGDE
C.E CASTELNAU	HERAULT	Gymnase Jean-Moulin – 315 Chemin des Mendrous	34170	CASTELNAU LE LEZ
C.E PEZENAS	HERAULT	Gymnase C – Avenue Vidal de la Blache	34120	PEZENAS
C.E ST LOUIS SETE	HERAULT	1027 Boulevard de Verdun – Ancienne caserne Vauban	34200	SETE
CE BEZIERS	HERAULT	Gymnase de Montimaran – Avenue Salvador Allende	34500	BEZIERS
CLUB MEDITERRANNEEN ESCRIME	HERAULT	Complexe sportif des Garrigues – Salle polyvalente Omni-Sports Lionel de Brunellis	34990	JUVIGNAC
ESCRIME PAYS DE LUNEL	HERAULT	Gymnase le Hetet – Salle Colette Bresson – 201 rue des Cabanettes	34400	LUNEL
MONTPELLIER UC ESCRIME	HERAULT	230 Place Jacques Mirouze – Espace Pitot	34000	MONTPELLIER
SABRE MARSEILLANAIS	HERAULT	Complexe sportif – Route de Florensac	34340	MARSEILLAN
CERCLE D'ESCRIME DU GRAND CAHORS	LOT ET GARONNE	Halle des sports du Montat	46090	CAHORS
CE BARRABAN	LOZERE	Gymnase – Boulevard Guérin d'Apcher	48200	ST CHELY D'APCHER
2 KPDP	PO	Salle Kitzingen (salle multi-activités)	66500	PRADES
ECOLE CATALANE COMBAT MEDIEVAL	PO	24 Avenue Guy Malé	66720	LA TOUR DE France
ESCRIME CLUB CERET	PO	Gymnase école primaire centre-ville Avenue Jules Ferry	66400	CERET
PERPIGNAN ROUSSILLON ESCRIME	PO	55 Rue Mathieu de Dombasle	66000	PERPIGNAN
SOCIETE ESCRIME ARGELESIENNE	PO	Salle du Colonel Pelou – 71 rue de la Paix	66700	ARGELES SUR MER
C.E. D'ALBI	TARN	Espace sportif Gausserand 10 rue Raymond Sommer	81000	ALBI
C.E. DE COUFFOULEUX	TARN	Gymnase	81800	COUFFOULEUX
CE DE CASTRES	TARN	4 chemin de Fitelle	81100	CASTRES
CE DE LAVAUR	TARN	12 avenue Augustin Malroux	81500	LAVAUUR
GAILLAC ESCRIME	TARN	Gymnase A. Camus	81600	GAILLAC
A LA CROISÉE DES FERS	TARN ET GARONNE	salle des Fêtes	82170	GRISOLLES
S.E. U.S. MONTALBANAISE	TARN ET GARONNE	Gymnase Jean Jaurès, Avenue Jean Jaurès	82000	MONTAUBAN